

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5496**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur spécialiste service rapide

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA, Délégué général de l'ANFA

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252w Vente, prospection et négociation commerciales d automobiles et produits connexes, et d accessoires

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur spécialiste service rapide est amené à : - Réaliser l'ensemble des activités de maintenance des véhicules relevant du service rapide portant sur :

- . groupe moto-propulseur et organes périphériques,
- . éléments de liaison au sol,
- . éléments de sécurité et de confort,
- Poser des accessoires sur véhicules
- Prendre en charge le service clientèle, de la réception du véhicule à la restitution au client,
- Organiser la maintenance, incluant la planification de l'intervention,
- gérer la maintenance, incluant la production de devis et la facturation

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des opérations suivantes permettant de : - Effectuer un diagnostic permettant d'identifier la nature de l'intervention à réaliser

- Réaliser, en autonomie, toutes interventions d'entretien périodique et de maintenance relevant du service rapide,
- Formuler, auprès de la clientèle, les conseils d'utilisation et d'entretien adaptés,
- Utiliser la documentation technique
- Etablir les documents d'atelier utiles
- Organiser un poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser,
- Proposer un forfait / établir une facture
- Associer à la prestation la vente de produits et services.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi « opérateur spécialiste service rapide » s'exerce au sein des entreprises de maintenance des véhicules légers qui disposent d'une unité proposant des activités techniques et commerciales organisées en Service Rapide 50-1Z / 50-2Z / 50-3B

Mécanicien/mécanicienne automobile Garagiste

Réparateur de véhicules

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1604 : Mécanique automobile

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de certification reposent sur : - une épreuve écrite : à partir d'un dossier, constitué en référence aux objectifs et contenus des modules techniques, le candidat devra être capable :

- . de proposer, argumenter et/ou justifier le choix de solutions techniques,
- . de définir la gamme opératoire d'une intervention et les moyens correspondants,
- . d'établir tous documents administratifs et commerciaux nécessaires (OR / devis, documents de garantie, factures, avoirs, certificats de contrôle...).

- des épreuves pratiques :

- . épreuve A : Accueil client / recueil d'informations / ouverture d'un OR / diagnostic de l'usure d'un train de pneus / changement d'un train de pneus / équilibrage des roues (VL ou VUL) / contrôle et réglage de trains roulants / conseil technique
- . épreuve B : contrôle anti-pollution, du circuit de charge et démarrage, du circuit de freinage. Action commerciale (accueil client et réception du véhicule / établissement d'un OR / conseil / vente additionnelle / facturation / restitution du véhicule).

- des évaluations en entreprise (en cours de formation) : portant sur l'ensemble des activités (technique et service) constitutives de la qualification OSSR.

- un entretien avec le jury : compte rendu oral d'activités réalisées en entreprise.

**Validité des composantes acquises : 1 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)
En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Moyenne de 20 certifiés par an

**Autres sources d'information :**

Standard ANFA (Sèvres) : 01 41 14 16 18 Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

<http://www.anfa-auto.fr>

**Lieu(x) de certification :**

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA) 41-49, rue de la Garenne BP 93 - 92313 Sèvres Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- Bordeaux - Armentières
- Val de Reuil
- Saint-Maurice

**Historique de la certification :**